2006 – 2016
BILAN SOMMAIRE
de la gestion des matières résiduelles

Communauté métropolitaine de Montréal

Le Grand Montréal augmente sa récupération de matières résiduelles

Le bilan 2006-2016 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles permet de présenter le travail accompli depuis 2006 par les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Sur l'ensemble du territoire, les quantités de matières récupérées ont fortement progressé pour passer de 148 kg/personne en 2006 à 252 kg/personne en 2016. Les quantités de matières éliminées, quant à elles, sont passées de 417 kg/personne en 2006 à 290 kg/personne en 2016.

La Communauté a atteint son objectif de récupération de 60 % des matières recyclables et les quantités éliminées n'ont cessé de diminuer. Le deuxième PMGMR pousse cet objectif à 70 % tout en mettant l'accent sur la gestion des matières organiques.

Ayant ainsi réduit au maximum les quantités de matières à éliminer, les administrations municipales sont déjà à l'œuvre pour atteindre l'objectif de zéro enfouissement.

Diminution des quantités unitaires éliminées (en kg/pers) entre 2006 et 2016

On remarque que, dans les cinq secteurs de la CMM, la quantité de matières éliminées a diminué graduellement d'année en année pour atteindre 290 kg/personne en 2016 à l'échelle métropolitaine.

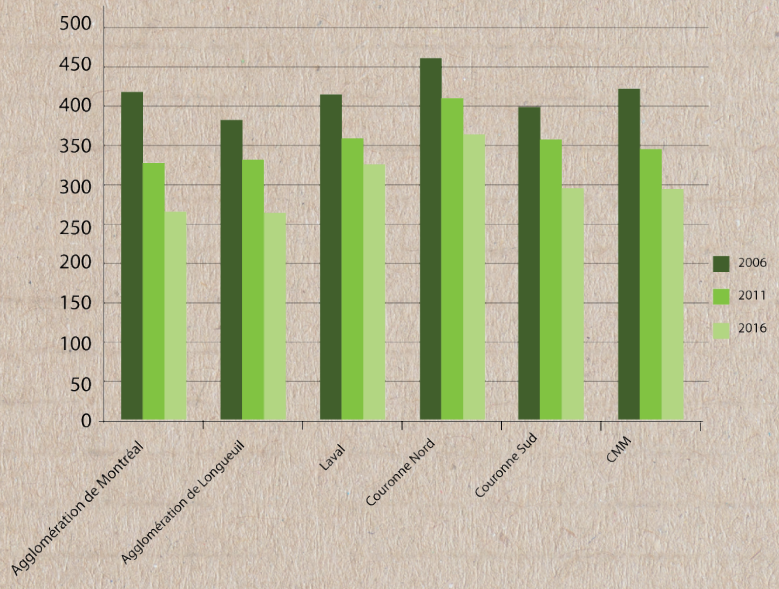

Quantités unitaires récupérées et éliminées (en kg/pers) entre 2006 et 2016

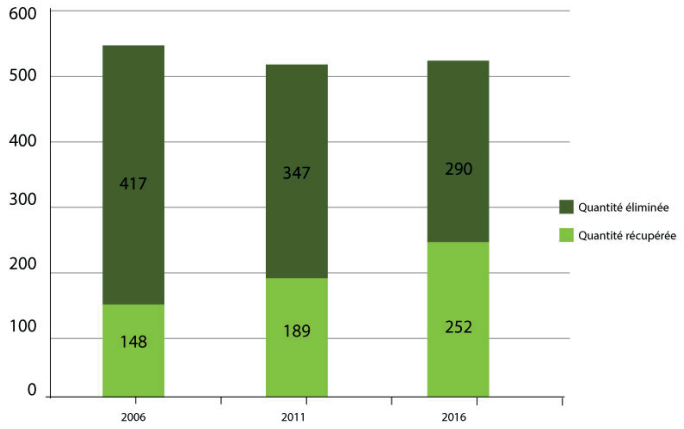

La collecte des matières recyclables : l'objectif de 60 % atteint

Le taux de récupération des matières recyclables est passé de 46 à 60 % entre 2006 et 2016. Dix municipalités en 2016 ont même dépassé la marque des 70 % soit Beaconsfield, Boucherville, Calixa-Lavallée, Charlemagne, Kirkland, Pointe-Claire, Pointe-des-Cascades, Sainte-Julie, Senneville et Varennes.

	2006	2011	2016
Agglomération de Montréal	46 %	57 %	60 %
Agglomération de Longueuil	47 %	62 %	61 %
Laval	41 %	55 %	55 %
Couronne Nord	47 %	59 %	59 %
Couronne Sud	49 %	60 %	63 %
CMM	46 %	58 %	60 %

Des efforts à faire pour les matières organiques

Le taux de récupération des matières organiques est passé de 8 à 18 % entre 2006 et 2016. Il faut souligner la belle performance de Beaconsfield et Senneville qui dépassent les 60 %.

	2006	2011	2016
Agglomération de Montréal	7 %	11 %	20 %
Agglomération de Longueuil	7 %	11 %	19 %
Laval	5 %	7 %	7 %
Couronne Nord	12 %	14 %	22 %
Couronne Sud	6 %	12 %	15 %
CMM	8 %	11 %	18 %

Un financement à maintenir

Les municipalités reçoivent de RECYC-QUÉBEC et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) des compensations pour la collecte sélective des matières recyclables et des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Ceci permet aux municipalités d'absorber une partie des coûts assumés par ces dernières pour les services de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, de 2006 à 2016, les montants perçus en guise de compensations pour la collecte sélective des matières recyclables ont plus que quadruplé, passant de près de 12 M$ à plus de 54 M$, tandis que les sommes perçues en redistribution des redevances à l'élimination sont passées de 13,6 M$ à plus de 32 M$.

Coûts de gestion des matières résiduelles de 2006 à 2016

Par contre, l'ensemble des coûts ayant augmenté, les contributions annuelles nettes des municipalités n'ont cessé de croître pour atteindre 235 M$ en 2016.

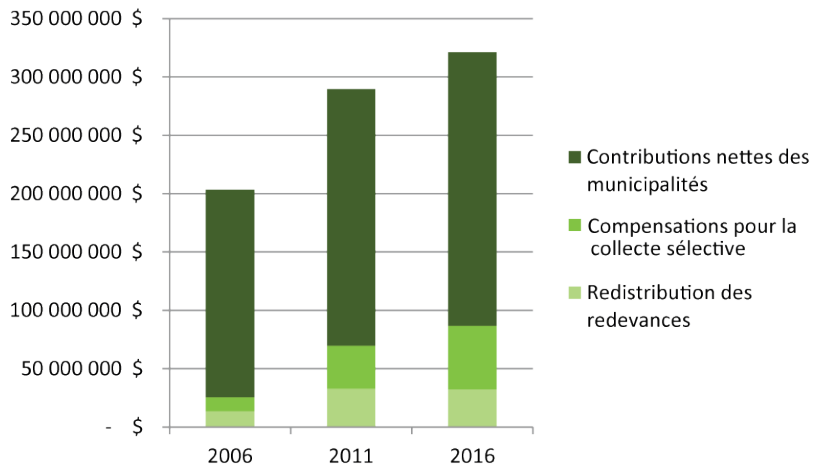

Coûts de gestion des matières éliminées et récupérées

Depuis 2011, le coût de récupération d'une tonne de matières résiduelles est moins élevé que celui d'une tonne destinée à l'élimination et cet écart s'est accru avec le temps. En 2016, le coût unitaire d'élimination est de 190 $/tonne et celui de récupération de 105 $/tonne.

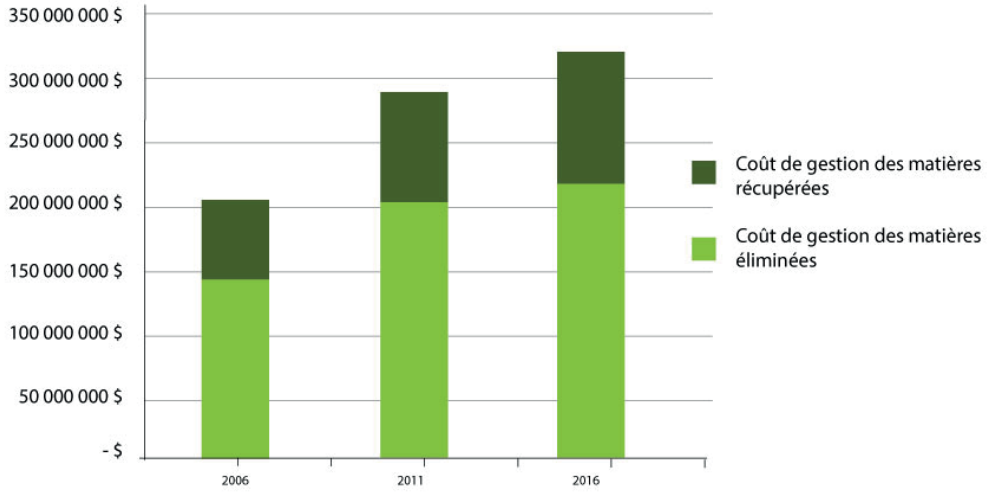

La Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, lesquelles comptent une population de près de 4 millions de personnes réparties sur un territoire de 4 360 kilomètres carrés.

La Communauté exerce des compétences en aménagement du territoire, en développement économique, en logement social, en matière d'équipements, d'infrastructures et d'activités à caractère métropolitain, en transport métropolitain et en environnement. En matière d'environnement, la Communauté doit adopter et maintenir un plan de gestion des matières résiduelles. Le premier Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles est entré en vigueur en 2006 et le second le 28 janvier 2017. La Communauté assure un suivi de l'application du PMGMR auprès de ses municipalités assujetties.

Communauté métropolitaine
de Montréal